

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------|--|
| Forme du produit | : Mélange |
| Nom du produit | : Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten |
| Code du produit | : 6012109080300 |
| Groupe de produits | : Crépis |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|-------------------------------------|--|
| Destiné au grand public | |
| Catégorie d'usage principal | : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle |
| Utilisation de la substance/mélange | : Granuleuse industrielle et décorative. |

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SPS BV (Hoeka)
Zilverenberg 16
5234 GM 's-Hertogenbosch - Nederland
T +31 (0)85 782 14 80 - F +31 (0)85 782 14 81
info@hoeka.nl - www.hoeka.nl

Formatage responsable FDS

Mantech Nederland B.V.
Kobaltweg 7
Boîte postale 39
5234 GN 's-Hertogenbosch - Nederland
T +31 (0)73 70 70 112
info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : SPS B.V.: +31 (0)85 782 14 80 (08:00 - 17:00)

NL - Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)
Téléphone d'urgence (24 heures): +31 30 274 88 88 [Emergency telephone (24h)]
Seulement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë.
(Only for doctors to inform accidental poisoning)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Mention d'avertissement (CLP) | : Non applicable |
| Mentions de danger (CLP) | : Non applicable. |

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|--|---|
| Conseils de prudence (CLP) | : P102 - Tenir hors de portée des enfants. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. [L'application par pulvérisation; P261 - Éviter de respirer les aérosols.] |
| Phrases EUH | : EUH208 - Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. |
| Fermeture de sécurité pour enfants | : Non applicable |
| Indications de danger détectables au toucher | : Non applicable |

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|----------------------|---|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one | (N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 | 0,005 ≤ C < 0,05 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Note B) | (N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6 (N° Index) 613-167-00-5 (N° REACH) 01-2120764691-48 | 0,00015 ≤ C < 0,0015 | Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques |
|---|--|---|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one | (N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 | (0,05 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317 |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | (N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6 (N° Index) 613-167-00-5 (N° REACH) 01-2120764691-48 | (0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314 |

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes/effets | : Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition. |
|------------------|--|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------|--|
| Danger d'incendie | : En cas d'incendie, une fumée noire impénétrable est produite. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
|-------------------|--|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| Autres informations | : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Procédures d'urgence | : Ne pas fumer. Ventiler la zone. Ne pas respirer les vapeurs. |

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate. |
| Procédures d'urgence | : Ne pas fumer. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs. |

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Autres informations : Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesures d'hygiène : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Température de stockage : 5 - 30 °C Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe
- Informations sur le stockage en commun : Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Lieu de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection des mains:

Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contact prolongé, utiliser des gants en caoutchouc ou Néoprène. Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Si les ouvriers sont exposés aux concentrations au-dessus de la limite d'exposition ils doivent employer des masques appropriés et certifiés.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : plusieurs tintes. |
| Odeur | : Caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 8,3 – 8,8 à 20 °C |

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|--|--|
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : 0 °C Eau |
| Point d'ébullition | : 100 °C Eau |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Température de décomposition | : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Le produit n'est pas inflammable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : ≈ 1,86 g/cm ³ @ 20 °C |
| Solubilité | : Miscible avec l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : 20 – 22 Pa·s @ 20 °C [LC 3] |
| Propriétés explosives | : Aucune réaction dangereuse connue. |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |

9.2. Autres informations

Teneur en COV : Out of scope of the VOC Directive 2004/42/EC

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Voir Rubrique 7.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

| | |
|-------------------|------------------------------|
| DL50 orale | 1020 mg/kg de poids corporel |
| DL50 voie cutanée | 4115 mg/kg de poids corporel |

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|--|----------|
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | 100 mg/l |
|--|----------|

| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9) | |
|--|------------------------------------|
| DL50 orale rat | 59 – 64 mg/kg de poids corporel |
| DL50 orale | 59 mg/kg de poids corporel |
| DL50 cutanée lapin | 75 – 87,12 mg/kg de poids corporel |
| DL50 voie cutanée | > 75 mg/kg de poids corporel |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | 0,33 mg/l/4h |

| | |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 8,3 – 8,8 à 20 °C |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 8,3 – 8,8 à 20 °C |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|--|
| Ecologie - général | : La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir Rubrique 3. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5) | |
|--|--|
| CL50 - Poisson [1] | 2,18 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1] | 2,94 mg/l |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 2,94 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | 0,11 mg/l |
| CE50 72h - Algues [1] | 0,11 mg/l |
| ErC50 algues | 0,11 mg/l [Selenastrum capricornutum, 72h] |
| NOEC (chronique) | 1,2 mg/l |
| NOEC chronique poisson | 0,21 mg/l |

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|-------------------------|-----------|
| NOEC chronique crustacé | 1,7 mg/l |
| NOEC chronique algues | 0,04 mg/l |

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

| | |
|---|---|
| CL50 - Poisson [1] | 0,22 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1] | 0,12 (0,1 – 0,16) mg/l |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 0,126 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | 0,003 mg/l |
| CE50 72h - Algues [1] | 0,048 mg/l |
| ErC50 algues | 0,0375 (0,027 – 0,048) mg/l pseudokirchneriella subcapitata |
| NOEC chronique poisson | 0,05 mg/l (Oncorhynchus mykiss); 14 d |
| NOEC chronique crustacé | 0,004 mg/l doorstroomtest, 21 d |
| NOEC chronique algues | 0,0012 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. |
|------------------------------|--|

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

| | |
|----------------|--------|
| Biodégradation | > 80 % |
|----------------|--------|

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

| | |
|----------------|-----------------|
| Biodégradation | > 60 % 10 jours |
|----------------|-----------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

| | |
|--|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | Aucune donnée disponible |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. |

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

| | |
|--|-----------------|
| BCF - Poisson [1] | 6,95 (OECD 305) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,7 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | 0,7 (OECD 117) |

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

| | |
|--|--------|
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 3,16 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,4 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | ≤ 0,71 |

12.4. Mobilité dans le sol

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

| | |
|----------------|--|
| Ecologie - sol | Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. |
|----------------|--|

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc) 28 (0 – 50)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Indications complémentaires : Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de débordement.

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport par rail

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC : Non déterminé.
Type de bateau : Non déterminé
Catégorie de pollution : Non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : Out of scope of the VOC Directive 2004/42/EC

15.1.2. Directives nationales

Règlements nationaux néerlandais

--

France

Maladies professionnelles

| Code | Description |
|-------|--|
| RG 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |
| RG 66 | Rhinites et asthmes professionnels |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement: | | | |
|----------------------------|---|--------------|-----------|
| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
| 1.1 | Code du produit | Modifié | |
| 2.2 | Contient | Modifié | |
| 3.1 | Composition/informations sur les composants | Modifié | |
| 8.1 | Paramètres de contrôle | Modifié | |
| 11.1 | Informations toxicologiques | Modifié | |
| 12.1 | Informations écologiques | Modifié | |

Hoeka Spachtelpleister binnen - buiten

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 2 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2 |
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Skin Corr. 1C | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| Skin Sens. 1A | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH208 | Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| EUH211 | Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.